MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

BULLETIN
DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 27 (1927), p. 25-27

Henri Henne

Notes sur la stratégie.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724710489 *BCAI 38*
9782724710021 *Athribis VIII* Carolina Teotino
9782724710069 *Gebel el-Zeit III* Georges Castel
9782724709926 *Ouadi el-Jarf I* Pierre Tallet, Grégory Marouard, Damien Laisney
9782724710427 *Ermant III* Christophe Thiers
9782724710144 *Documentary Papyri from the Fouad Collection at the Institut Français d?Archéologie Orientale (P.Fouad II 90–100)* Mohamed Gaber Elmaghrabi
9782724710007 *Représentations et symbolique de la guerre et de la paix dans le monde arabe* Sylvie Denoix (éd.), Salam Diab-Duranton (éd.)
9782724710038 *Les textes de la pyramide de la reine Ânkhesenpépy II* Bernard Mathieu

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

NOTES SUR LA STRATÉGIE

PAR

M. HENRI HENNE.

I. — SUR LES STRATÈGES DE L'ARSINOÏTE

AU Ier SIÈCLE APRÈS J.-C.

Dans l'introduction à *Pap. Strasbourg*, II, n° 118, Preisigke émet — fort prudemment d'ailleurs — l'hypothèse qu'à côté des trois stratèges de *μερίδες*, le nome Arsinoïte, au Ier siècle [1], aurait connu un stratège général.

J'ai déjà indiqué ailleurs une première objection contre l'un des arguments de Preisigke : la longue durée de cette charge, au cas où l'on admet les identifications qu'il propose [2].

Mais l'autre argument reste très fort. Dans Dittenberger, *O.G.I.S.*, I, p. 664, le préfet Lucius Geta ordonne (54 après J.-C.) Κλαυδίωι Λυσανία σ̅ρατηγῶι Ἀρσινοείτου l'affichage d'un édit *ἐν οἷς καθήκει τοῦ νομοῦ τόποις*. On atten-

[1] L'on remarquera que dans *Pap. Lond.*, inv. 1885 = *Archiv*, VI, p. 102 (103 après J.-C.), la lettre du préfet Minicius Italus, relative à la *βιβλιοθήκη ἐγκτήσεων*, est adressée aux *trois* stratèges de l'Arsinoïte. Il n'est déjà plus question d'un stratège général.

[2] Cf. *B.I.F.A.O.*, XXI, p. 214. — S'il n'y a qu'un seul Dionysodore stratège général de 12 à 45, remarquons que Lysanias n'a pu l'être de 34 à 54. — D'autre part, que ferons-nous des stratèges mentionnés comme tels, sans indication du nome ou de la *μερίς*, entre 34 et 54 (cf. Martin, *Archiv*, VI, p. 166; et *Pap. Graux*, n° 3)? — En tout cas le choix s'impose entre Dionysodore (12 après J.-C.) et Οὐαλέριος Οὐᾶρος, même date : le premier est appelé σ̅ρ. Ἀ.; le second σ̅ρατηγός tout court. Qu'est-ce qui déterminera notre choix? Et quelles pouvaient être les différences d'attribution entre les deux sortes de stratèges? Les textes, tout au moins, n'en laisseraient, jusqu'ici, apercevoir aucune.

BIFAO 27 (1927), p. 25-27 Henri Henne
Notes sur la stratégie.
© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

drait *τῆς μερίδος*; une erreur de la chancellerie est peu vraisemblable. Donc, nous avons affaire à un stratège de tout le nome.

D'ailleurs cet édit se rapporte à une plainte des prêtres de Sobek : *Ἀρσινοείτου ἱερεῖς Θεοῦ Σοκνοπαίου*. Il semble bien qu'il s'agisse des prêtres de tout le nome.

Toutefois, même dans un édit adressé à chacun des trois stratèges de *μερίδες*, l'expression : *ἐπεὶ Ἀρσινοείτου ἱερεῖς*, etc., n'aurait rien d'insolite, si la plainte a été collective. A chacun des stratèges particuliers d'appliquer l'édit dans sa *μερίς*.

La première partie de ce second argument paraît, au contraire, inébranlable. Et pourtant, en examinant les exemples cités par Martin, *Archiv*, VI, p. 140 et seq., de documents officiels où le stratège d'une *μερίς* est appelé simplement stratège de l'Arsinoïte (ou stratège tout court), le passage suivant m'a frappé :

B. G. U., n° 73 = Mitteis, *Chrestomathie*, n° 207 (135 après J.-C.). Lettre de l'archidicaste *Ἀρχίαι σ[ρα]τηγῶι Ἀρσινοείτου* : il s'agit sûrement (cf. Martin, *loc. cit.*) du stratège de la *μερίς* d'Héraclide; or on lit plus loin, lignes 12 et seq. : *εὖ ποιήσεις ἐπισ[τ]είλας τοῖς τῶν [ἐ]γκ[τ]ή[σε]ων τοῦ ὑπό σοι νομοῦ [β]ιβλιοφύλαξιν*.

On n'attend pas ici *τῆς μερίδος*, puisque nous savons que la *βιβλιοθήκη ἐγκτήσεων* était commune à tout le nome (cf. Bell, *Archiv*, VI, p. 102), mais on devrait lire *τοῦ νομοῦ* et non *ὑπό σοι νομοῦ*. Moins grave dans un document de ce genre que dans un édit gravé sur la pierre, l'erreur des bureaux de l'archidicaste n'en est pas moins certaine. Il est vrai que la formule *τοῦ ὑπό σε νομοῦ* est si fréquente qu'elle a pu se glisser ici à contre-temps; mais alors ne peut-il en être de même de l'autre formule *ἐν οἷς καθήκει τοῦ νομοῦ τόποις*[1]?

La question serait résolue si nous trouvions deux autres exemplaires de l'édit de Lucius Geta adressés à d'autres stratèges *de l'Arsinoïte* que Claudios Lusanias. Dans l'état actuel de notre documentation, elle reste pendante.

[1] Cf. *Pap. Graux*, n° 2, l. 17 : *ἀξιοῦμεν.... γράψαι τῶι τοῦ νομοῦ σ[τ]ρατηγῶι* — et Wilcken, *Chrestomathie*, n° 78, l. 23. Il doit y avoir, là encore, une formule usuelle.

BIFAO 27 (1927), p. 25-27 Henri Henne
Notes sur la stratégie.
© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

II. — NOTE SUR LE PÉRITHÈBES À L'ÉPOQUE ROMAINE.

En publiant (*B.I.F.A.O.*, XXV, p. 185) une inscription d'époque romaine qui mentionne un stratège du Périthèbes, je n'avais pas encore eu l'occasion de consulter Viereck, *Ostr. Brüss. u. Berlin*, n° 14 (38/9 ou 42/3 après J.-C.), où on lit : Σαραπίωνι βασιλ(ικῷ) γρα(μματεῖ) Κοπ(ΐτου) καὶ περὶ Θ(ήβας).

Il en résulte que le nome Thébain, au début de l'époque romaine, a peut-être passé par trois états : 1° tout d'abord, il est réuni à d'autres nomes méridionaux sous l'administration d'un seul stratège (*C. I. G.*, III, n° 5077); 2° en 38/39 ou 42/43 après J.-C., nous le trouvons réuni au Coptite; 3° peut-être dès 57 après J.-C., peut-être après cette date (*B. G. U.*, n° 1095 — notre inscription) il aurait formé un nome séparé.

Attendons d'autres documents pour nous prononcer en toute certitude.

H. Henne.

BIFAO 27 (1927), p. 25-27 Henri Henne
Notes sur la stratégie.
© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net